

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE VINGT SIX OCTOBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSETTE à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON
Mme Karine PHILIPPE à Mme Sabine SERRANO
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Alexandra MORAND a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2023-053 : CONVENTION ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 264 - CHEMIN DES AIRES – SUBVENTION DEPARTEMENT

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires ayant pour objectif de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes et de relier la voie verte sur l'axe partant des services techniques à la piscine communale René Seydoux a été arrêté en séance du conseil municipal du 27 avril 2023.

Monsieur le Maire indique que l'étude VRD pour l'aménagement de la voirie et réalisation du dossier de demande de subvention d'un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental par le biais d'une convention étude.

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la commune en section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER